



# BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France

Année 2023 N°43  
23 mai 2023

-Décision du 17 mai 2023 portant délégation de signature du directeur territorial à ses collaborateurs :

\*ressources humaines

**Direction territoriale Sud-Ouest**

P 2

*Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.*

*Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant.*

*Toute demande doit être adressée à la division Gouvernance et Sécurité Défense du siège de l'établissement,  
175, rue Ludovic Boutleux- CS. 30820 - 62408 BETHUNE Cedex*



## DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE RESSOURCES HUMAINES

Direction  
Territoriale  
Sud-Ouest

Unité  
affaires juridiques

### **Le directeur territorial Sud-Ouest de VNF,**

Vu le code des transports, notamment son article R. 4312-17,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 modifiée portant organisation et dénomination des directions territoriales de Voies navigables de France,

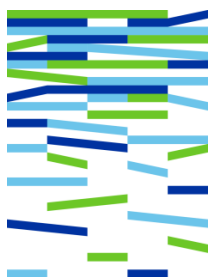
Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 mars 2014 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de pouvoirs aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France,

Vu la décision du 05 novembre 2018 nommant M. Henri Bouyssès, directeur territorial Sud-Ouest,

Vu la décision du 12 juillet 2022 relative à l'organisation de la direction territoriale Sud-Ouest,



## **D E C I D E :**

### **ARTICLE 1 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Henri Bouyssès, directeur territorial Sud-Ouest, délégation est donnée, dans les limites de la direction territoriale et de ses attributions à Mme Elodie Dufeu, directrice territoriale adjointe et, en cas d'absence ou d'empêchement de leur part, à M. François Bertrand, chef du service ressources humaines et prévention, à l'effet de signer, dans les mêmes limites, tous actes dont le pouvoir a été délégué à M. Henri Bouyssès, directeur territorial, à l'article 1-V de la décision du 31 mars 2014 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de pouvoirs en matière de ressources humaines à savoir :

- Toute décision dans le cadre de l'exercice de l'autorité sur l'ensemble des personnes relevant de la direction territoriale
- Tous actes relatifs aux déplacements professionnels du personnel dans le territoire national et en dehors de celui-ci
- Les décisions de maintien dans l'emploi en cas de mouvement de grève
- Les décisions d'intérim
- Les actes de validation des congés et absences listés ci-dessous :

1° Concernant les agents mentionnés du 1° au 3° de l'article L. 4312-3-1 du code des transports :

- Compte épargne-temps (y compris CET historique),
- Congé annuel,
- Congé fractionnement,
- Repos compensateur

2° Concernant les salariés mentionnés au 4° du même article :

- Compte épargne-temps,
- Congé abondement,
- Congé conventionnel,
- Congé payé annuel,
- Congé pont,
- Heures de délégation des représentants du personnel,
- Préparation examen apprenti,
- Repos compensateur (obligatoire et de remplacement)

3° Concernant tous les personnels mentionnés du 1° au 4° du même article :

- Banque de temps,
- Congé de bilan de compétences,
- Jours acquis sur don de jours de repos,
- Récupération (y compris des heures effectuées)

4° Concernant les personnels mentionnés du 1° au 4° du même article qui sont en horaires fixes :

- Compensation de poste,
- Repos récupérateur.

## **ARTICLE 2 :**

Délégation est donnée aux agents figurant en annexe 1 à l'effet de signer, pour les personnels placés sous leur autorité et dans la limite de leurs attributions :

- Les actes relatifs aux déplacements professionnels du personnel dans le territoire national, y compris les ordres de mission, les autorisations d'utilisation de véhicule de service ainsi que les états de frais
- Les actes de validation des congés et absence listés à l'article 1.

## **ARTICLE 3 :**

La décision du directeur territorial Sud-Ouest du 6 octobre 2022 en matière de Ressources Humaines est abrogée.

## **ARTICLE 4 :**

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Toulouse, le 17 mai 2023

Le Directeur Territorial Sud-Ouest,

Signé

**Henri Bouyssès**

## ANNEXE 1

### Agents visés à l'article 2

**(Actes relatifs aux déplacements professionnels du personnel dans le territoire national, y compris les ordres de mission, les états de frais ainsi que les autorisations d'utilisation de véhicule de service, les actes de validation des congés et absence listés à l'article 1)**

#### Au siège de la direction territoriale :

- Alexis Palmier, chef du service développement
- Elvyre Lassalle, adjointe au chef du service développement
- Edwige Monteux, cheffe du service administratif et financier
- Grégory Leriche, adjoint à la cheffe du service administratif et financier
- Jean Niquet, chef du service infrastructure, eau, environnement, exploitation (SI3E)
- Anne-Lise Dauphin, adjointe au chef du SI3E
- Evelyne Sanchis, cheffe du service politiques contractuelles, patrimoine, culture
- Astrid Le Vern, cheffe du service communication
- Camille Cassiau, cheffe de l'unité affaires juridiques
- Samuel Vannier, chef de l'unité patrimoine, culture, archives
- Adrien Martel, adjoint au chef du service ressources humaines prévention
- Henri Delon, chef de l'unité prévention
- Morgane Monnier, cheffe de pôle gestion ressources humaines
- Elodie Roques, cheffe de pôle recrutements et formation
- Renaud Martin Da Rocha, chef de l'unité informatique et téléphonie
- Nathalie Balland, cheffe de l'unité connaissance des territoires et relations usagers
- Adrien Quivoron, chef de l'unité aménagement fluvial et fluvestre
- Yann Sauvestre, chef de l'unité politiques exploitation maintenance
- Emilie Collet, cheffe de l'unité eau environnement
- Caroline David, cheffe de l'unité ingénierie grands projets et Gérard Terrasson, adjoint
- Carl Beziat, chef de l'unité maintenance spécialisée des équipements ou Liborio Barrafranca, adjoint
- Badr Rida, chef de l'unité maintenance spécialisée du linéaire et services et Etienne Debot, adjoint
- Nicolas Zmyj, chef du centre de maintenance spécialisée Garonne
- Alexis Lacombe, chef du centre de maintenance spécialisée Midi

Au service territorial Garonne :

- Michel Lapouyalère, chef du service territorial Garonne
- Jean Calixte et Anne-Yvonne Munier, adjoints
- Alain Astruc, chef de l'unité ingénierie
- Erwan Anger, chef du pôle domaine
- Jean-Francis Pelletier, chef du centre territorial Agenais
- Marc Morancho, chef du centre territorial Confluence Canal et Garonne
- Gilles Mailhe, chef du centre territorial Montech-Moissac

Au service territorial Toulouse-Haute-Garonne :

- David Baichère, chef du service territorial Toulouse-Haute-Garonne
- Laurent Fourquet et Florent Bousquet, adjoints
- Donato Santoli, chef de l'unité ingénierie
- Arnaud Benazet, chef du centre territorial Midi toulousain par intérim

Au service territorial Midi :

- Christophe Beltran, chef du service territorial Midi
- Frédéric Caumeil et Cédric Jaffard, adjoints
- Gaël Schultz, chef du pôle domaine
- Jérôme Commelera, chef du centre territorial Carcassonne-Minervois
- Bernard Puget, chef du centre territorial Aude-Narbonnais
- Olivier Stroobants, chef de centre territorial Béziers
- Didier Fiol, chef du centre territorial Lauragais-Montagne noire